

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

du mercredi 17 janvier 2024

Association « Je fais ma part » : Le bureau de « Je fais ma part » avait adressé un courrier en mairie pour présenter les actions conduites par l'association et pour solliciter une subvention annuelle. Lors de la réunion du 11 décembre, le conseil municipal avait pensé intéressant de recevoir des membres de « Je fais ma part » pour échanger avec eux sur les actions réalisées, sur les projets et sur l'usage prévu de l'aide financière attendue. Gisèle Desseigné et Laurent Valvin ont été reçus par l'équipe municipale. Ils ont présenté le parcours de l'association depuis sa création, évoqué l'effectif qu'ils souhaitent voir s'accroître au fil du temps. Ils ont ensuite rappelé les actions concrètes conduites telles que la plantation d'arbres, d'une vigne au lotissement du Fromental en collaboration avec les élèves de l'école et les riverains, la mise en place d'une « bricothèque », l'aménagement en cours d'une parcelle, ... Le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a également été évoqué, notamment concernant la réflexion sur les haies et sur les arbres à haute tige. Le sujet peut être intéressant mais il demande à être encore travaillé en concertation avec les agriculteurs volontaires. La demande de subvention de l'association est ensuite évoquée. L'association souhaiterait une aide financière annuelle. Le Maire explique que la commune n'est pas en capacité d'attribuer des subventions de fonctionnement à toutes les associations locales. Seules deux, l'Avenir Musical et l'Association Sportive, en bénéficient depuis très longtemps, sans doute depuis près de quarante ans. Ces subventions qui étaient acquises n'ont pas été supprimées mais n'ont pas été réévaluées depuis près de trente ans, ce qui fait qu'aujourd'hui elles représentent moins de 3% de leurs budgets de fonctionnement respectifs. Aucun des membres de l'équipe municipale actuelle n'était déjà en place au moment où ces subventions ont été accordées. Les critères d'attribution ne sont donc pas connus mais il est probable que le fait que ces associations étaient largement formatrices de jeunes a été un élément pris en compte. Depuis 2001, il n'a jamais été réattribué de subvention de fonctionnement structurelle aux associations. Gisèle Desseigné et Laurent Valvin exposent ensuite les projets de l'association avec notamment une forêt jardin, une extension des surfaces consacrées à la culture, l'optimisation du fonctionnement d'un four solaire. Ils évoquent également leur volonté d'associer l'école à ces projets qui présentent des vertus pédagogiques. Ils souhaitent pouvoir faire mieux connaître leur association et voir leur nombre d'adhérents augmenter. Il est proposé de prévoir une communication spécifique qui pourrait paraître dans le prochain feuillet d'information « Villers en Direct » afin d'annoncer les dates et de présenter les deux manifestations de l'association qui se dérouleront en avril et en mai prochain. Ce pourrait être également l'occasion de faire un article complet sur l'association « Je fais ma part » et sur les actions qu'elle conduit. Au terme de leur présentation Gisèle Desseigné et Laurent Valvin ont quitté la salle.

Le conseil municipal a ensuite étudié la possibilité d'apporter une subvention à l'association. Après avoir échangé sur le sujet et prenant en compte qu'il s'agit du démarrage d'actions nouvelles de l'association, le conseil municipal valide une aide financière exceptionnelle de 200 €.

Travaux Rue de la Mairie : Les gros travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif et ceux de revêtement et d'aménagement de la Rue de la Mairie sont entièrement réalisés. Il reste les travaux de marquage au sol et de pose de potelets pour sécuriser les cheminements piétons là où il ne peut pas y avoir de trottoir. La pose des potelets devrait

intervenir dans les deux semaines à venir. Le marquage au sol sera fait dès que les conditions météorologiques le permettront.

Assainissement collectif : Le conseil municipal a validé le principe de réaliser en 2024 la mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif de la Grand-Rue sur le linéaire allant du carrefour de la Rue de la Mairie jusqu'à la Station d'Épuration. Cette opération se réalisera si les subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont accordées. Un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est en cours de construction. Il sera déposé auprès des services de l'Etat dans les deux semaines à venir.

Enveloppe cantonale de solidarité 2024 : Lors de la précédente réunion de conseil municipal, plusieurs projets avaient été envisagés pour être intégrés à l'enveloppe cantonale de solidarité. Le conseil municipal décide d'inscrire pour 2024 l'aménagement du grand espace public qui intègre l'école, la mairie, le restaurant scolaire, les jeux de boules, les salles de musique, la bibliothèque, les salles de réunion, les vestiaires sportifs, la salle d'animation, les stades et l'aire multisports. L'idée serait de mettre des bancs, des tables et éventuellement d'autres types de mobilier urbain en divers points de cet espace public. De nombreuses sollicitations sont faites de manière récurrente en ce sens. Cet aménagement permettrait d'apporter du confort dans l'usage des lieux et pourrait être créateur de lien social. Il serait opportun de pouvoir concrétiser les choses avant l'été pour que la population et les usagers des infrastructures publiques puissent en profiter rapidement. Une date sera proposée pour que les conseillers municipaux puissent se retrouver de jour sur le terrain et voir quels types de mobiliers et quels emplacements seraient appropriés pour que ces équipements nouveaux soient les plus utiles possible.

Ecole : L'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) du secteur de Roanne Est, est venue en mairie mi-décembre pour échanger avec le Maire sur le niveau de l'effectif prévisionnel de l'école à la rentrée de septembre 2024. Cet effectif sera particulièrement bas au regard des quatre classes que compte aujourd'hui l'établissement suite au départ au collège de 31 élèves en deux années. La natalité en baisse dans tout le pays et notamment dans le secteur Roannais ne permet pas d'envisager une remontée substantielle du nombre d'enfants scolarisés localement. De ce fait, de nombreuses écoles sont dans une situation comparable avec des effectifs en forte baisse. De premiers arbitrages doivent être rendus dans le courant du premier trimestre. L'IEN pense qu'il y a une probabilité forte pour qu'un poste d'enseignant soit retiré à l'école de Villers, ce qui entrainerait la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. Des décisions seront prises en février au niveau départemental, par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Toujours concernant l'école, le conseil municipal doit donner son avis sur la dérogation permettant le maintien de la semaine de quatre jours. Le Maire rappelle que la règle actuelle est une répartition des temps scolaires hebdomadaires sur cinq jours et que la dérogation est à renouveler tous les trois ans. Les enseignants souhaitent conserver l'organisation actuelle. Le conseil d'école se prononcera en février lors de la prochaine réunion. Le conseil municipal valide le maintien du régime dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans sous réserve de l'avis favorable du conseil d'école.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Jean-Michel Brisebrat fait un point sur l'avancée des travaux d'élaboration du PLU et présente le planning prévisionnel des actions à venir : Le bureau d'études REALITES a démarré la mise à jour du diagnostic territorial de juin 2017. Il utilise les données produites par la commission PLU en 2023 pour actualiser l'analyse foncière communale au 01 janvier 2024. S'y ajouteront les évolutions possibles permises par les décrets d'application de la loi sur le "Zéro Artificialisation Nette" ou ZAN parus en novembre 2023. REALITES présentera cette analyse à la commission PLU le 02 février prochain avant de passer à l'étape suivante. REALITES, en lien avec le bureau d'études BIOINSIGHT chargé de l'évaluation environnementale, a mis en place un planning spécifiant les tâches du projet et leur cadencement jusqu'à fin mars 2025. La commission PLU sera sollicitée à chaque étape importante du projet. L'objectif demeure une finalisation du projet courant 2025.

Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes (ZAcc) : Jean-Michel Brisebrat présente les éléments concernant les ZAcc : La loi "Climat et Résilience" de 2021 a prévu de fixer des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables. L'échelon communal est sollicité pour évaluer quelles zones seraient pertinentes pour accueillir ces sources d'énergies. La proposition attendue n'a pas valeur d'engagement pour la commune ; elle permet de déterminer un potentiel et recense les zones favorables. Le solaire aérien est proposé dans 8 zones géographiques incluant la quasi-totalité des immeubles bâtis présents sur le territoire. Le solaire au sol se concentre sur la future centrale photovoltaïque de l'ancienne décharge publique le long de la RD39 dont l'enquête publique s'est tenue en 2023. La géothermie retient la zone existante des puits profonds en bordure du complexe sportif. La commune étant dans un couloir d'exclusion aérienne, l'éolien ne fait pas sens, de même que la biomasse ou les réseaux de chaleur du fait de la faible densité des sources et de l'habitat. Cette proposition de zonage n'implique aucune exclusion de principe et laisse encore la porte ouverte à de possibles extensions.

Vie associative : Depuis quelques séances, le conseil municipal réfléchit aux moyens de pérenniser le tissu associatif local dans un contexte d'accroissement des effectifs générant des besoins en infrastructures nouvelles dont la commune n'est pas en capacité de financer les charges liées à l'investissement puis au fonctionnement, sans conséquences fiscales démesurées. La problématique globale est complexe car elle mêle des considérations financières, budgétaires et fiscales avec des facteurs fonctionnels et humains. Il convient d'accélérer la réflexion sur ce sujet qui nécessite plus de temps que celui qui peut être consacré en réunion ordinaire du conseil municipal au milieu d'ordres du jour souvent bien chargés. Pour gagner en efficacité, le Maire propose la mise en place d'un groupe de travail dédié. Pascal Dubuis, Ghislaine Ressayot, Corinne Berthon, Jean-Michel Brisebrat, Nicole Brosselard, Orlane Austin et Didier Robin sont volontaires pour s'impliquer sur ce sujet. Une réunion sera planifiée courant février.

Eclairage public : Un terrain situé en haut du Chemin du Lavoisier va être divisé en quatre lots constructibles. L'emplacement actuel du seul lampadaire d'éclairage public situé sur ce chemin contraint fortement l'accès aux futures parcelles. Des devis ont été demandés pour un déplacement ou pour une suppression du candélabre concerné dont le montant restant à charge de la commune s'élève respectivement à 522 € et 296 €. Le conseil municipal pense qu'il serait préférable de déplacer le point d'éclairage plutôt que de le supprimer dans la mesure où ce secteur situé en plein bourg va recevoir des habitants supplémentaires. Didier

Robin dit qu'il faut bien réfléchir à l'implantation nouvelle pour optimiser la zone éclairée. Il se rendra sur le terrain pour voir et fera un retour à ce sujet.

ASV : L'Association Sportive de Villers (ASV) va fêter son 50^{ème} anniversaire en 2024. Le club envisage de solliciter une subvention municipale permettant de contribuer au financement des festivités qui se dérouleront le samedi 29 et le dimanche 30 juin prochain. Le conseil municipal recevra des responsables de l'association en mars pour une présentation de l'ensemble du programme du cinquantenaire de l'ASV.

Travaux au cimetière : Jean-Michel Brisebrat intervient pour faire un retour concernant les travaux de mise en conformité avec la réglementation, conduits au cimetière. Il explique que comme cela était prévu, un ossuaire a été créé dans un caveau récupéré. Il a également expliqué que les emplacements des tombes reprises et démontées après application de la procédure adaptée ont été remis en état.

Salle de réunion : Laura Labrosse signale que le Sou des Ecoles a de nouveau eu un problème de disponibilité de la salle de réunion située à côté de la bibliothèque qui était occupée par une autre association, alors qu'elle avait pourtant été préalablement réservée en mairie par le Sou des Ecoles. Cette salle est ouverte à toutes les associations de la commune qui ont besoin de tenir des réunions ordinaires. Les règles d'usage seront rappelées aux responsables des associations concernées afin que ce genre de situation ne se reproduise pas. Ghislaine Ressot se chargera rapidement de cela. Elle demandera également à ce que la porte séparant la salle de réunion du petit local contigu mis à disposition de l'AS Villers soit remise en place.

Elections européennes : Le Maire informe le conseil municipal de la date des élections européennes. Elles se tiendront le dimanche 9 juin 2024. Les permanences pour la tenue du bureau de vote seront établies et communiquées à chacun.